

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VILLECHANTRIA, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRIDE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :	28 novembre 2014
Affichage le :	08 décembre 2014
Nombre de membres en exercice : 11	PRESENTS : Mr BRIDE Frédéric, M. PARSUS Louis, M. BLANCHOU Roger, Mme COILLARD Elisabeth, M. BUFFARD Jean-Dominique, M. NICOD Cédric, Mme BOUVIER Marie-France, M. NICOLLET Roger, Mme LAZZAROTTO Liliane, M. BULLE Eric, M. LE LOUP Patrick
Absent :	
Absents excusés :	
Secrétaire de séance :	Mme Marie-France BOUVIER

OBJET :	ONF travaux 2015.2016
	Délibération N° 59-2014-12-05

Le Maire expose le devis reçu de l'ONF pour les travaux 2015.2016:

Investissement

Nettoisement manuel en plein de jeune peuplement résineux à 6-9 m (parcelle 18ar), élagage manuel de peuplements résineux à 2.5m sur 200 tiges/ha en moyenne (parcelle 18ar) pour un prix de 1929.20+950.30 = 2 879.50 € HT

Entretien de parcellaire ou de périmètre : mise en peinture (parcelles 20 à 23) pour un prix de 1 856.50 € HT

Soit un total en investissement à 4 736.00 € HT

Fonctionnement

Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture (parcelles en partie pour les 2,15 à 18,19,20 à 23) pour un prix 1 764.00 € HT

Soit un total HT de 4 736.00 € (5 209.60€ TTC) en investissement et un total HT à 1 764.00 € (1 940.40 € TTC) en fonctionnement.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Dit que ces travaux seront réalisés et réglés sur deux ans soit sur les années 2015 et 2016.

Donne son d'accord pour les travaux 2015 pour un total HT de 3620.50 € (3 982.55€ TTC) dont 1856.50 € HT (2 042.15 € TTC) en investissement et 1764.00€ HT (1 940.40 € TTC) en fonctionnement.

Donne son d'accord pour les travaux 2016 pour un total HT à 2 879.50 € (3 167.45 € TTC) en investissement.

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers

OBJET :	Vente des peupliers
	Délibération N° 60-2014-12-05

Monsieur le Maire expose l'offre reçue pour les peupliers coupés.

ETS BERTHAIL : 45 € le m³

Après avoir délibéré, le conseil

Accepte l'offre proposée

Dit que le cubage sous écorce est à définir

Dit que la commune se chargera de contacter les ets Berthail une fois les arbres en bord de route.

OBJET :	Vente de bois
	Délibération N° 61-2014-12-05

Monsieur le Maire expose que 8 stères de bois sont à vendre aux administrés.

Après avoir délibéré, le conseil

Décide de mettre en vente le bloc de bois (environ 8 stères) entreposé à l'entrée du parc communale, avec un prix minimum de 200 €

Décide de mettre des affiches, afin de réserver le bois aux seuls résidents du village.

Décide que la soumission se fera sous plis cacheté, dépôt des offres au plus tard le 19 décembre 2014 à 17 heures.

L'ouverture des plis et attribution du lot au plus offrant se fera le 19 décembre 2014 à 17 heures 15.

Le bois sera à prendre sur place, il est en longueur de deux mètres, non fendu, non scié, toutes essences.

Dit que l'enlèvement du bois se fera dans les 2 mois après le règlement, faute de quoi, la commune reprend de plein droit le bois.

OBJET :	Devis assistance cubage ONF
	Délibération N° 62-2014-12-05

Monsieur le Maire expose le devis de l'ONF concernant l'assistance au cubage pour un tarif de 30.00 € sur la base de 50 m³ à 0.50 € le m³. Cela concerne les parcelles 21,22,23.

Après avoir délibéré, le conseil

Accepte le devis proposé par l'ONF

Autorise Monsieur le Maire à le signer et à régler.

OBJET :	Adhésion de la communauté de Communes petite montagne au SICOPAL
	Délibération N° 63-2014-12-05

VU les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne

VU les statuts de S.I.C.O.P.A.L. et sa compétence dans le domaine des prestations et services enfance et petite enfance,

Vu les accords entre ce syndicat et la cuisine centrale de Lons-le-Saunier (Jura),

VU la délibération du Conseil Communautaire du 01 juillet 2014 décidant à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Inter-Communal Pour l'Agglomération Lédonienne (S.I.C.O.P.A.L.), pour les prestations et services enfance et petite enfance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté : 11 votants 0 abstention 0 contre 11 pour
Autorise la Communauté de Communes Petite Montagne à adhérer au Syndicat Inter-Communal Pour l'Agglomération Lédonienne (S.I.C.O.P.A.L.), pour les prestations et services enfance et petite enfance

Prend acte que cette adhésion sera entérinée par arrêté préfectoral.

OBJET :	Décision modificative budget lotissement n°5
	Délibération N° 64-2014-12-05

Monsieur le Maire expose que pour passer les écritures d'ordres il convient de procéder à la décision modificative du budget lotissement suivante :

Fonctionnement :

Dépense : Compte 608-043 : + 1427 €

Compte 608-011 : -1427 €

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

Accepte la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépense : Compte 608-043 : + 1427 €

Compte 608-011 : -1427 €

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 heures